



RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

Médaille d'Honneur Agricole

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Modifications promotions du 1^{er} janvier 2016

N° Spécial

1^{er} août 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du PREFET du 1^{er} août 2016

Médaille d'Honneur Agricole

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Modifications promotions du 1^{er} janvier 2016

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-BARRP n° 2016-369	19.07.2016	Arrêté modificatif accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2016.	3
CAB-BARRP n° 2016-370	19.07.2016	Arrêté modificatif accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1 ^{er} janvier 2016.	4

CABINET DU PREFET

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté modificatif CAB-BARRP N° 2016/369 accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2016

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2001-740 du 23 août 2001 modifiant le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral CAB-BARRP n°2015/740 du 28 décembre 2015 accordant la Médaille d'Honneur Agricole, à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2016 ;

VU la demande de la Société DANONE ;

Sur proposition de Madame la Directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral CAB-BARRP n°2015/740 du 28 décembre 2015 susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE « ARGENT » :

- Madame DEBROUWER Céline

Assistante ressources humaines, DANONE, PARIS
demeurant à CLICHY

- Madame LLAURO-BARRES Evelyne

Directrice des Ressources Humaines, DANONE, PARIS
demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié, et la mention suivante est supprimée :

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE « VERMEIL » :

- Madame BOUKOBZA Rahma
Coordinatrice ressources humaines, DANONE, PARIS
demeurant à LEVALLOIS-PERRET

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié, et la mention suivante est supprimée :

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE « OR » :

- Madame BOUKOBZA Rahma
Coordinatrice ressources humaines, DANONE, PARIS
demeurant à LEVALLOIS-PERRET

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NANTERRE, le 19 juillet 2016

Le Préfet

Yann JOUNOT

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté modificatif CAB-BARRP N° 370/2016
accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2016**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BARRP n° 739/2015 accordant la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la demande du Conseil Départemental des Yvelines ;

Sur la proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié et la mention suivante est supprimée comme suit :

Médaille VERMEIL

- Madame LE PAGE Martine

Attaché, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES, demeurant à SAINT-CLOUD

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NANTERRE, le 19 juillet 2016

Le Préfet

Yann JOUNOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>